

CONSEIL SYNDICAL du Lundi 16 octobre 2023 / 09h30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

I. Vie du Syndicat Mixte Numérian

I.1 Délibérations

A. Pôle administration générale

1. Décision Modificative N°1
2. Décision Modificative N°2

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le lundi 16 octobre 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 06 octobre 2023.

Présent(e)s : M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA).

Absent(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, M. André BIENNIER, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE et M. Anthony BARRAULT.

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 9

- o Pour : 9
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

INTRODUCTION

La séance débute par une présentation de Numérian par Monsieur Bernard à Monsieur Bécheras (Maire de la commune d'Albon), nouveau membre du conseil syndical de Numérian. Monsieur Bernard fait également un récapitulatif du dernier conseil syndical de la semaine précédente.

Au cours de la réunion, Monsieur Bernard aborde plusieurs points, dont la suppression de l'EPIC, le déplacement du datacenter et de l'hébergement du serveur en partenariat avec le département 07. Monsieur Bécheras s'informe si le datacenter sera loué, à quoi Monsieur Bernard répond que non, car des actions seront prises en collaboration avec le département, qui met à disposition une partie de leur salle blanche. Il évoque également la redondance des données.

Monsieur Bécheras s'interroge sur la sauvegarde du datacenter, et Monsieur Bernard lui propose de discuter directement avec Monsieur Jacouton, responsable du pôle Data & Innovations.

La discussion se poursuit avec l'évocation de Pronote, que Monsieur Bécheras trouve peu intuitif. Monsieur Bernard explique que pour la version sur smartphone, des collaborations sont en cours avec le DASEN pour améliorer son ergonomie.

Ensuite, Victoria prend la parole pour présenter le projet de la plateforme IoT en partenariat avec le syndicat des eaux et de l'énergie. Elle donne des exemples d'applications, notamment pour l'amélioration de l'éclairage public et la surveillance des températures et du taux de CO2.

Le SIG décisionnel est ensuite abordé, et il est mentionné que certaines mises à jour seront nécessaires pour aider les adhérents. Monsieur Bécheras souligne la complexité de la mise à jour, en comparaison avec une utilisation antérieure plus simple, notamment en ce qui concerne l'urbanisme. Il explique que seules les sections peuvent être visualisées. Monsieur Bernard suggère de contacter la mairie d'Albon pour résoudre ce problème et propose l'organisation d'une visite à Albon à cet effet.

Enfin, un survol des délibérations votées lors du précédent conseil syndical est effectué, et Monsieur Bécheras annonce sa participation au congrès des maires de la Drôme.

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 DÉLIBÉRATIONS

A. Pôle Administration Générale

1. Décision modificative n°1

DM N°1 : Il sera proposé de procéder à une décision modificative au budget d'investissement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023 en vue de financer les acquisitions des modules Carte @Ds du service SIG.

En effet, il conviendra d'effectuer un virement de chapitre pour un montant de 75 000€.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à la décision modificative N°1**

2. Décision modificative n°2

DM N°2 : Il sera également proposé de procéder à une décision modificative au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023 au vu des nombreux arrivées et départs, les cotisations n'ont pas pu être budgétées au plus juste.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à la décision modificative N°2**

La séance est levée à 10h22.